

QUAND LA TERRE S'INONDE L'HUMAIN SE NOIE.



Quand la terre brûle, c'est l'humain qui suffoque. Quand la terre s'assèche, c'est l'humain qui trinque. Quand la terre s'inonde, c'est l'humain qui se noie et avec lui les droits humains au logement, à l'eau, à l'alimentation, à la vie même.

AMNESTY
INTERNATIONAL





QUAND LA TERRE SE RÉCHAUFFE, NOS DROITS SONT MENACÉS.

Alors que les tempêtes tropicales, les inondations ou encore les vagues de chaleur intense se multiplient, les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles et récurrents.

Le changement climatique est une affaire de droits humains : c'est notre affaire à tou-te-s. Si nous ne faisons rien, ses effets risquent d'empirer et nous affecteront de plus en plus dans notre quotidien, et celui des générations futures.

Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint un niveau sans précédent, et bien que cela n'ait rien de nouveau, les mesures prises par ceux-celles qui nous gouvernent demeurent insuffisantes. Dans le même temps, les effets négatifs continuent de se faire sentir et les prévisions scientifiques sont de plus en plus alarmantes.

Nous sommes tou-te-s concerné-e-s : il est temps d'agir, ce sont nos droits fondamentaux qui sont en jeu. Les États doivent prendre des mesures concrètes pour atténuer les effets du changement climatique !

DE QUELS DROITS PARLE-T-ON ?

- **Droit au logement** : en moyenne, 20,88 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force au sein de leur pays à la suite d'événements météorologiques extrêmes entre 2008 et 2018.
- **Droit à l'alimentation et à l'eau** : le réchauffement climatique pourrait faire augmenter de 20% la faim et la malnutrition d'ici à 2050. Une augmentation de 2°C de la température mondiale pourrait mener à 1 milliard de personnes souffrant d'une sévère diminution de leurs ressources en eau.
- **Droit à la vie** : le changement climatique a des effets dévastateurs qui **menacent la sécurité et la vie de milliards de personnes**. Des tempêtes, inondations ou encore incendies ont déjà emporté la vie de milliers de personnes. Le changement climatique est susceptible de causer la mort d'environ 250 000 personnes par an entre 2030 et 2050 du fait de la malaria, de la malnutrition ou encore du stress thermique.
- **Droit à la santé** : les causes et effets du changement climatique favorisent notamment **l'émergence et la propagation de maladies infectieuses** qui pourraient se convertir en épidémies ou pandémies. Par exemple, des pluies plus fréquentes et plus intenses dans certaines régions sont susceptibles de favoriser la reproduction et la survie de moustiques vecteurs de maladies comme la malaria.
- **Droit à un environnement sûr, sain et durable** : le climat est indispensable pour notre santé, notre bien-être et notre vie. C'est une composante majeure de notre droit à un environnement sûr, sain et durable, c'est-à-dire un environnement qui ne soit pas toxique et dans lequel nous bénéficions d'un air propre, d'une production de nourriture saine et durable, ainsi que d'un accès à une eau potable. Les activités humaines qui sont à la source de la crise climatique affectent la qualité des sols pour la production de nourriture, polluent l'air et l'eau, et dégradent de manière globale les écosystèmes. Les hausses de température pérennisent ces tendances, nous privant petit à petit d'un environnement sûr, sain et durable.

QUE FAIRE ?

1. INTERPELLER LES POLITIQUES

Les États ont l'obligation de nous protéger contre les effets négatifs du changement climatique. Ils **doivent donc prendre les mesures les plus ambitieuses possibles** pour réduire et éviter les émissions de gaz à effet de serre **le plus rapidement possible**. En particulier, les pays les plus riches doivent agir plus rapidement : les pays du G20 sont responsables de 78% des émissions annuelles globales.

2. FAIRE PRESSION SUR LES ENTREPRISES

Les entreprises ont elles aussi leur part de responsabilité dans le combat contre le changement climatique. Elles ont l'obligation de respecter les droits humains et doivent prévoir des mesures afin d'éviter et d'atténuer au maximum les émissions de gaz à effet de serre.

3. SE MOBILISER

La COP26, réunissant 197 États dans le but de prendre de décisions pour limiter le changement climatique, aura lieu du 1^{er} au 12 novembre prochains, à Glasgow. Dans ce contexte, la Belgique doit prendre ses responsabilités et avancer des mesures fortes et concrètes pour lutter contre le changement climatique.

- Vous pouvez participer à la **mobilisation du 10 octobre #BackToTheClimate** organisée avec la Coalition Climat : backtothecclimate.be
- Vous pouvez **signer la pétition** sur amnesty.be/cop26 pour demander au gouvernement de prendre des mesures concrètes et ambitieuses en amont de la COP26.

SIGNEZ LA PÉTITION →

